

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE CRUVIERS-LASCOURS
DEPARTEMENT DU GARD
ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE**

Le maire de CRUVIERS-LASCOURS, GARD ,

Vu l'Article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et conseillers.

Vu le mariage devant être célébré le 06/08/2022 à 17h30,

Vu le souhait émis par les futurs époux,
Christophe, Philippe BETTINELLI et Emilie, Brigitte MONNIER

ARRETE

ARTICLE 1

Madame GINESTA Marie-Jeanne épouse ANDRE, Conseillère Municipale en l'absence du Maire et des Adjoints est déléguée pour remplir les fonctions d'Etat Civil et célébrer le mariage du :
06/08/2022 entre Christophe, Philippe BETTINELLI et Emilie, Brigitte MONNIER.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet d'Alès.

Fait à Cruviers-Lascours, le 29/07/2022

LE MAIRE : Fabien FIARD

